

Date de convocation du Conseil Municipal : 05.04.2019
Date d'affichage du compte-rendu : 16.04.2019
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 38
Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : 32

Le quinze Avril deux mille dix-neuf, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS: M. Fabrice MICHELET Maire – Maire délégué Chef-Boutonne, Mme Sylvie MAGNAIN 1^{er} Adjoint, M. Joël PROUST 3^{ème} Adjoint, Mme Amanda HOLMES 4^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 5^{ème} Adjoint, M. Jean-Marie VALLET 6^{ème} Adjoint, M. Rodolphe FOURRÉ 7^{ème} Adjoint, M. Henri MOINARD, 8^{ème} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE Maire-délégué La Bataille, M. Jean WAROUX Maire-délégué Crézières, M. Claude REDIEN Maire-délégué Tillou, M. Robin HOLMES, Mme Sophie ROBION, M. Claude PAPOT, M. Francis GRIFFAULT M. Noël GIRAUD, M. Arthur JONES, M. Christian GRIPPON, M. Patrick COIRAULT, M. Pascal TRUTEAU, Mme Sylvie COUTEAU, Mme Séverine BERLAND, Mme Ginette HAYE, Mme Annie GONNORD et M. Patrick PETIT.

ETAIENT ABSENTS : M. Timothy WEIR, Mme Marie-Noëlle RINGEISEN, Mme Emilie BAUDREZ Mme Valérie COUARRAZE, Mme Dominique COIRIER, Mme Stéphanie ROBERT et Mme Peggy AUGUSTIN qui ont respectivement donné pouvoir pour voter en leur lieu et place à Mme Amanda HOLMES, M. Claude PAPOT, Mme Sophie ROBION, M. Jean-Marie VALLET, M. Fabrice MICHELET, Mme Sylvie MAGNAIN et M. Patrick PETIT ainsi que Mme Karen BOUTY, M. Jean GENAIS excusés non représentés, M. Jean-Luc COUTANT, M. Patrice BAUDOIN, Mme Martine DUMEIGE et Mme Jacqueline LORET non représentés.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Amanda HOLMES

Monsieur le Maire accueille l'assemblée. Après avoir adopté les comptes rendus des réunions des 4 et 18 mars 2019, le Conseil Municipal délibère comme suit :

DEMISSION D'UN ADJOINT – REMPLACEMENT

Monsieur le Maire confirme qu'il convient de donner suite à la démission de Madame Emilie BAUDREZ du poste d'adjoint, celle-ci reste conseillère municipale. Le Conseil Municipal doit délibérer dans les 15 jours à compter de la date à laquelle Madame le Préfet a accepté cette démission.

Sur proposition du Bureau Municipal, le Conseil Municipal :

- **Par 31 voix pour (1 contre) décide de maintenir le nombre de postes d'adjoints à 8.**
- **Décide que le poste à pourvoir est celui du 8^{ème} rang, les adjoints du 3^{ème} rang au 8^{ème} se décalant au rang supérieur**
- **Décide d'ores et déjà que ce nouvel adjoint bénéficiera du régime indemnitaire dont bénéficiait Mme Baudrez.**
- A l'unanimité, cautionne eu égard au contexte récent de la création de la commune nouvelle, qu'il serait souhaitable de maintenir l'équilibre qui avait été établi en début de mandat quant à la répartition des postes d'adjoints sur les 4 communes historiques.
- Prend connaissance qu'il n'y a plus de règle de parité à respecter dans le cadre de cette nouvelle élection,
- Est informé que plusieurs personnes de la commune historique de Tillou sollicitées n'ont pas souhaité se présenter eu égard à des problèmes personnels ou à un manque de disponibilité. L'unique candidature de Monsieur Claude Papot est donc présentée.
- **Procède à l'élection, à bulletins secrets du 8^{ème} adjoint. Monsieur Claude Papot est ainsi élu 8^{ème} adjoint par 28 voix (4 bulletins blancs).**

Monsieur Claude Redien responsable de la commission Finances présente ensuite les propositions de budgets primitifs 2019 élaborées par la commission et transmises avec les convocations

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ANNEXE « SERVICE DES EAUX »**

Monsieur Redien rappelle le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe du SERVICE DES EAUX :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018	Résultat 2017 reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	226 592,72 €	183 369,55 €	43 223,17 €	76 422,13 €	119 645,30 €
Investissement	101 126,38 €	99 431,89 €	1 694,49 €	55 806,46 €	57 500,95 €
	RESULTATS CUMULES		44 917,66 €	132 228,59 €	177 146,25 €

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- Décide de garder la totalité du résultat de fonctionnement soit 119 645,30 €, en fonctionnement.
- Valide la réalisation des travaux de réfection de réseaux de la rue de la Pyrounelle d'un montant estimatif de 65 000 € HT. Cette opération inscrite dans le programme d'investissements qui a été établi, donnera lieu dans le cadre du marché à bons de commande en cours, à un devis plus précis que Monsieur le Maire est d'ores et déjà autorisé à signer.
- Vote le BUDGET PRIMITIF 2019 du Service des Eaux préalablement commenté et se décomposant comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 249 646 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 141 000 €.

Monsieur le Maire donne quelques précisions sur la prise de la compétence eau au 01.01.2020 par la Communauté de Communes Mellois en Poitou dans le cadre obligatoire de la loi NOTRe. Ce dossier sera présenté aux élus en mai ou juin 2019.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ANNEXE « PARC LOCATIF »**

Monsieur Redien rappelle le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe du PARC LOCATIF :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018	Résultat 2017 reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	132 167,28 €	123 216,33 €	8 950,95 €	25 918,12 €	34 869,07 €
Investissement	66 400,00 €	78 134,72 €	-11 734,72 €	-2 940,34 €	-14 675,06 €
	RESULTATS CUMULES		-2 783,77 €	22 977,78 €	20 194,01 €

Sur proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'affectation de résultat de l'année 2018 comme suit :
 - **4 869.07 Euros à l'article 002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement**
 - **30 000.00 Euros à l'article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement**

- Valide le programme de travaux 2019 pour lesquels des subventions seront possibles, se décomposant ainsi :
 - Opération Soltoian à Tillou (achat de la maison pour démolition partielle pour la sécurisation du carrefour et aménagement d'un logement pour la location) - (opération évaluée à 211 000 €)
 - Travaux de réfection de la couverture du logement communal de Crézières (opération évaluée à 18 000 €)
 - Remplacement des meubles sous évier et portes de placards dans les logements du lotissement de la gare à Chef boutonne (opération évaluée à 18 000 €)

- et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le BUDGET PRIMITIF 2019 du Parc Locatif se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 148 870 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 271 900 €.

**AFFECTATION DE RESULTAT 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019
BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENTS »**

Monsieur Redien rappelle le résultat de l'exercice 2018 du budget annexe LOTISSEMENTS :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018	Résultat 2017 reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	441 580,83 €	412 880,83 €	28 700,00 €	- 31 839,29 €	- 3 139,29 €
Investissement	705 167,89 €	733 874,36 €	28 706,47 €	7 567,89 €	- 21 138,58 €
	RESULTATS CUMULES		-2 783,77 €	22 977,78 €	- 24 277,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le BUDGET PRIMITIF 2019 Lotissement se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 416 753.65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 447 518.72 €.

AFFECTATION DE RESULTAT 2018 ET BUDGET PRIMITIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Redien rappelle le résultat de l'exercice 2018 du BUDGET PRINCIPAL :

	Recettes	Dépenses	Résultat 2018	Résultat 2017 reporté	RESULTAT CUMULE
Fonctionnement	2 374 442,66 €	1 744 117,74 €	630 324,92 €	447 872,50 €	1 078 197,42 €
Investissement	1 525 320,40 €	1 200 686,96 €	324 633,44 €	-261 270,47 €	63 362,97 €
	RESULTATS CUMULES		954 958,36 €	186 602,03 €	1 141 560,39 €

Puis il commente la proposition de la commission « Finances » qui a pris en compte les particularités 2019 à savoir : ce budget est le 1^{er} budget de la commune nouvelle, la prudence en matière de dépenses d'énergies, la suppression de la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours prise en charge par la Communauté de Communes , l'augmentation de la participation au Syndicat Voirie, le virement moindre de la part du budget « Parc locatif » (30 000 € contre 70 000 € en 2018), la diminution des Attributions de Compensation de la Communauté de Communes (371 600 € en 2019 contre 423 701 € en 2018), l'augmentation des dotations de l'Etat et l'augmentation des bases fiscales de 2% :

DOTATIONS

	Cumul 4 communes 2018	Dotations 2019	Différence	Evolution
Dotation forfaitaire	315 275,00 €	331 039,00 €	15 764,00 €	5,00%
Dot. Solidarité rurale 1 ^{ère} fraction	273 096,00 €	341 514,00 €	68 418,00 €	25,05%
Dot Nationale de péréquation	64 468,00 €	77 362,00 €	12 894,00 €	20,00%
Dot aux élus locaux	8 916,00 €	- €	- 8 916,00 €	-100,00%
TOTAUX CUMULES	661 755,00 €	749 915,00 €	88 160,00 €	13.32%

PRODUITS FISCAUX

	Bases réelles 2018	Rappel des taux 2018	Produit 2018	Bases notifiées 2019	Taux 2018	Produit assuré 2019
TH	2 620 292,00 €	10,30%	269 890,08 €	2 674 000,00 €	10,30%	275 422,00 €
TFNB	127 782,00 €	49,95%	63 827,11 €	130 700,00 €	49,95%	65 284,65 €
TF	2 216 542,00 €	16,29%	361 074,69 €	2 259 000,00 €	16,29%	367 991,10 €
TOTAL	4 964 616,00 €		694 791,88 €	5 063 700,00 €		708 698 €

Considérant la mise en place d'une Attribution de Compensation évolutive dans le cadre du Pacte Financier de la Communauté de Communes Mellois en Poitou (rétribution faite aux communes par les anciennes communes du Mellois au titre de la compétence scolaire) représentant 2 223 € / an et la nécessité d'en tenir compte fiscalement, la commission a proposé une baisse des taux communaux de 0.3 % conduisant à une baisse du produit attendu à concurrence de cette somme.

Considérant le contexte financier de la commune qui est qualifié de satisfaisant, Madame Robion suggère de rendre cette baisse plus symbolique. Le Conseil Municipal échange sur cette hypothèse. Après ce débat, l'assemblée est invitée à se positionner pour une baisse plus conséquente.

Puis le Conseil Municipal, après avoir cautionné majoritairement cette option, décide, sur proposition de Monsieur le Maire de minorer les taux de 0.6% par 21 voix pour (9 contre – 2 abstentions) et fixe par conséquent les taux d'imposition 2019 comme suit :

bases 2019		taux 2018	variation	taux recalculé	Recette	différence/ Rec 2018	différence recette / produit assuré
TH	2 674 000,00 €	10,30%	-0,600000%	10,24%	273 769,47 €	3 879,39 €	-1 652,53 €
TFNB	130 700,00 €	49,95%	-0,600000%	49,65%	64 892,94 €	1 065,83 €	-391,71 €
TF	2 259 000,00 €	16,29%	-0,600000%	16,19%	365 783,15 €	4 708,46 €	-2 207,95 €
total					704 445,6 €	9 653,69 €	-4 252,19 €

Il est précisé que ce taux moyen pondéré s'appliquera de manière différente dans chaque commune historique

Après avoir délibéré sur la proposition de la commission Finances, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Valide l'affectation de résultat de l'année 2018, **1 078 197,42 €** comme suit :

- **378 197,42 €** à l'article **002 « Excédent antérieur reporté » en section de fonctionnement**
- **700 000,00 €** à l'article **1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » en section d'investissement**

- Valide le PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS 2019 qui tient compte des engagements déjà pris et des projets évoqués lors de la dernière séance ou lors des travaux de commission est à nouveau présenté et la répartition de la dotation départementale CAP 79 proposée

Opérations	montant retenu
ORDINATEURS RIC	1 800,00 €
transpondeurs Cylindres Agyl	4 400,00 €
Panneaux Signaux Girod	5 000,00 €
enfouissements plus values SITEA	1 800,00 €
Enfouissement plus value ENEDIS	960,00 €
Béton désactivé place Cail (Eurovia)	1 860,00 €
défense incendie mise aux normes	35 500,00 €
enfouissement réseaux	130 000,00 €
Aménagement entrée EHPAD - lycée	144 000,00 €
Jeux la plaine	6 000,00 €
Clôture bât ST	25 000,00 €
cuves ST	10 000,00 €
Véhicules ST	30 000,00 €
Etude programmation	25 000,00 €
Cimetière Reprises Concessions Chef-Boutonne	20 000,00 €
Muséographie	70 000,00 €
Mobilier divers	5 000,00 €
acquisition petit patrimoine	10 000,00 €
Aménagement rue de la laiterie	25 000,00 €
Extension réseau Enédis	23 000,00 €
modernisation chauffage bois	25 000,00 €
chaufferie bois	10 000,00 €
cimetière Tillou - croix hosannière	5 000,00 €
Cimetière Crézières	7 000,00 €
tranche 3 château	180 000,00 €
Bancs / tables pique nique	3 000,00 €
Terrain pour outre Tillou	1 200,00 €
Eclairage Salle R. Quiard	5 640,00 €
arroseur stade	4 500,00 €
matériel EV (débroussailluse, taille haie, tronçonneuse)	3 000,00 €
vestiaires foot	1 600,00 €
logotisation des véhicules + banderole...	4 000,00 €
Achat parking nord + passage garnier	97 500,00 €
Bornes place Cail	6 000,00 €
réparation rue du grand four	5 000,00 €
Photos rues	1 700,00 €
Terrain Lebeaux / Garnier	95 000,00 €
Stade Leds	56 000,00 €
maitrise d'oeuvre préau les chaumias	14 000,00 €
plafond église Crézières	4 000,00 €
	1 103 460,00 €

Enveloppe restante au 1er janvier 97 271,76 €

	travaux	aide à la décision
taux intervention	30%	50%
maison soltoian	63 300,00 €	
couverture crézières	5 400,00 €	
stade leds	14 000,00 €	
préau Chaumias		2 000,00 €
étude programmation place Cail		12 500,00 €
Total	82 700,00 €	14 500,00 €

Solde après opérations 71,76 €

budget principal 28 500,00 €
budget parc locatif 68 700,00 €

Informé d'une possible aide de la Fédération Française de Football au titre de l'installation de l'éclairage du stade avec des leds dont le coût est évalué à 56 388 € TTC, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande correspondante.

Le devis de réparation de la Croix Hosannière de Tillou établi en 2018 par Ambiance Ton Pierre de Séligné (79170) est validé pour un montant de 5 820 € TTC.

Après avoir détaillé les prévisions de crédits en section de fonctionnement et en section d'investissement, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le BUDGET PRIMITIF 2019 de la commune se décomposant ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 2 654 774 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes à 1 893 390 €.

SCHEMA COMMUNAL DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI) PARTENARIAT AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Il est proposé de signer une convention de partenariat avec le SDIS pour réaliser une étude dans le cadre Schéma Communal de Défenses Extérieures Contre l'Incendie sur les 3 autres communes historiques en complément de celui qui a été fait sur Chef-Boutonne, afin de disposer d'un état exhaustif de l'existant et de l'évolution à venir des risques. La commune dispose de « points Club Employeurs » qui permettrait la prise en charge intégrale du coût évalué à 3 478.24 € (4 jours X 869.55 €/jour).

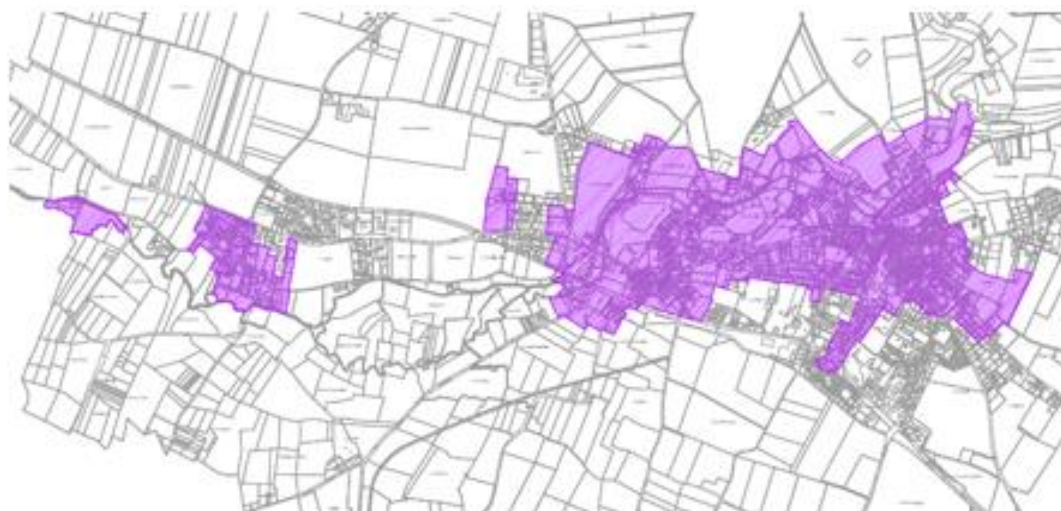
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de cette convention de partenariat pour permettre la réalisation de cette étude qui anticiperait le programme de défense extérieure contre l'incendie à envisager sur le territoire communal.

DROIT DE PRIORITE DANS LE CADRE DE LA CESSION D'UN BIEN DU DOMAINE PRIVE DE L'ETAT

L'Etat a notifié à la commune son souhait de vendre une parcelle appartenant au domaine privé de l'Etat située aux Matoches et la propose à la commune qui doit se prononcer dans les 2 mois. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vu le contexte, décide de donner suite à cette offre de cession à la commune et en confirme le montant de 110 €

VALIDATION DU PERIMETRE DE PROTECTION DES ABORDS

A la demande du service de l'Architecture des Deux-Sèvres, le Conseil Municipal qui avait donné son accord de principe quant à la définition du Périmètre de Protection des Abords le 14 mai 2018, valide les conclusions de l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 juin au 8 juillet 2018, du Commissaire enquêteur Le périmètre donc ainsi confirmé :



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE BIENS AVEC LE SIVU
SYNDICAT DE VOIRIE DE LA BOUTONNE**

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle et à l'évolution du SMVB en SIVU, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les domaines d'intervention du SIVU de Voirie de La Boutonne, sur le territoire communal et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

**CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MELLOIS EN
POITOU POUR L'ORGANISATION DE FORMATIONS DE PERSONNEL MUTUALISEES**

Le personnel communal bénéficie d'une formation professionnelle tout au long de sa carrière et les droits individuels et collectifs ont été renforcés.

Sur proposition de la Communauté de Communes qui dans le cadre d'une recherche d'économies financières pour toutes les collectivités, la mise en place de formations mutualisées, organisées par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale ou par des prestataires extérieurs. Il est précisé que les collectivités contractantes restent autonomes dans la gestion de la formation de leurs agents respectifs.

Après en avoir délibéré, autoriser la signature de la convention correspondante

**CONVENTION DE PARTENARIAT DE LECTURE PUBLIQUE
ENTRE LA COMMUNE ET LE DEPARTEMENT 79**

La convention initiale 2016-2018 a permis à la collectivité de bénéficier du soutien départemental pour développer l'accès à la lecture publique en milieu rural. Sa reconduction est proposée par le Conseil Départemental dans les mêmes termes pour la période 2019-2021.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Madame Sylvie Magnain, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention correspondante.

**CONVENTION AVEC LE SYNDICAT SMAEP4B
POUR LA FOURNITURE D'EAU AU HAMEAU « LE GRAND MABOUE »**

Jusqu'au 31 décembre 2014, la commune de GOURNAY-LOIZÉ desservait en eau potable deux abonnés du hameau « le Grand Maboué » sur la commune de CHEF-BOUTONNE. La commune de GOURNAY-LOIZÉ facturait la vente d'eau de ces deux abonnés à VEOLIA par l'intermédiaire de son logiciel de facturation aux abonnés, sans convention spécifique. A compter du 1^{er} janvier 2015, suite au transfert de compétence vers le Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau 4B, ce dernier a repris la distribution de l'eau potable sur le territoire de la commune de GOURNAY-LOIZÉ.

Conformément à l'article 10 de l'arrêté préfectoral relatif à la sécurité sanitaire des eaux destinées à l'alimentation humaine du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B en date du 19 décembre 2012, une convention doit être mise en place dans le cas où un secteur est alimenté par une autre Unité de Gestion de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise la signature de cette convention de régularisation.

AVENANT AU BAIL SIGNE AVEC TDF

La Commune de Chef-Boutonne loue à TDF, un terrain de 150 m² sur une parcelle de terrain d'une superficie globale de 8 081 m² lui appartenant et cadastrée « Route de Gournay », section A1 - n° 0038 en vue d'une installation à terme d'un pylône avec une antenne de téléphonie. Le bail arrive à échéance en avril 2019 et TDF sollicite sa reconduction pour une période de 3 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de reconduire ce bail et autorise la signature de l'avenant correspondant.

PROJET DE PREAU SUR LA PLACE DES CHAUMIAS – MAITRISE D'ŒUVRE – FINANCEMENT



Ce projet initié par l'association des Chaumias, a été étudié par la Commission Patrimoine et le principe en a été validé par le Conseil Municipal en 2018. Après en avoir délibéré, sur proposition de la « commission Patrimoine, le Conseil Municipal à l'unanimité » confie à ce titre, une mission de maîtrise d'œuvre de 12 960 € TTC à l'Atelier du Trait et autorise le dépôt d'un dossier de demande d'aide auprès du Conseil Départemental dans le cadre de la dotation CAP 79 « aide à la décision ».

ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER A TILLOU

Suite au mandat que le Conseil Municipal avait donné à Monsieur le Maire et Monsieur Redien pour négocier le prix d'achat de la propriété de Monsieur Serghei Soltoian, des échanges ont eu lieu avec l'agence immobilière AIA chargée de l'affaire.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide l'offre d'achat négociée de 25 000 € (frais d'agence inclus) pour l'achat simultané

- de la propriété cadastrée Section A N° 59 et
- de la parcelle cadastrée Section A N° 50 (410 m²)

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte d'achat correspondant.

PERSONNEL COMMUNAL – MODALITES DE REALISATION DES HEURES SUPPLEMENTAIRES

Pour faire suite à la création de la commune nouvelle, le Conseil Municipal à l'unanimité reconduit les modalités d'application des heures supplémentaires pour les agents de la catégorie C.

BILAN TRIMESTRIEL DES ACHATS REALISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Comme prévu, le bilan du 1^{er} trim 2019 des achats effectués dans le cadre de l'autorisation donnée par le Conseil Municipal est fait même si l'autorisation est tout à fait récente. Un seul devis a été validé à ce titre.

CONCOURS PHOTOS – REGLEMENT 2019

Le projet de règlement 2019 du Concours Photos présenté par Madame Magnain rapporteur de la commission « Animation » est validé par le Conseil Municipal. Le thème est « Venelles, Sentiers et Chemins... ». L'intégralité de ce règlement sera publiée sur le site internet de la commune www.chef.boutonne.fr

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES – REGLEMENT 2019

Le projet de règlement 2019 du Concours Maisons Fleuries présenté par Madame Magnain rapporteur de la commission « Animation » est validé par le Conseil Municipal. L'intégralité de ce règlement sera publiée sur le site internet de la commune www.chef.boutonne.fr

PROJET D'INSTALLATION DE RUCHERS SUR DES PARCELLES COMMUNALES

Monsieur Joel Proust adjoint indique qu'une réflexion est en cours sur la mise en place de ruches sur des parcelles communales avec si possible la présence d'un rucher pédagogique. Cette opération est bien sur réglementée. Plusieurs élus sont allés voir des terrains et des conventions seront nécessaires entre la commune et les apiculteurs intéressés. Ce dossier sera finalisé lors de la prochaine réunion.


ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Magnain rapporte la proposition d'attribution de la commission Animation qui a étudiées les demandes d'aides communales. Les élus membres des associations bénéficiaires sont invités à ne pas voter.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Football Club Boutonnais : 4 000 €
- Surfin'Boutonne : 950 € pour l'organisation des concerts d'été et ceux de la fête de la musique
- Aujourd'hui Tillou : 200 € pour le lancement de cette nouvelle association
- Cycle Chef Boutonnais : 1 950 € pour soutenir les initiations faites au collège et au primaire, les courses de juin

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire transmet diverses informations avant de laisser la parole aux élus qui souhaitent s'exprimer :

- Monsieur le Maire remercie tout le personnel pour les efforts menés depuis le début de l'année dans le cadre de la mise en place de la commune nouvelle. Chacun y met du sien malgré les situations intermédiaires au service technique avant l'arrivée du chef d'équipe du Pole Gestion des Espace Publics le 2 mai, l'absence de responsable des services techniques palliée par les élus. Monsieur Claude Redien souligne que tout le personnel peut être félicité car le contentement de la part de la population est général, quant au travail accompli.
- Ouverture du Château de Javarzay, le week-end de Pâques. Le programme des expositions de l'année est distribué. Il sera lui aussi consultable sur le site internet de la commune.
- Vernissage de la 1^{ère} exposition le jeudi 18 Avril 2019.
- Présentation du logo de la commune 
- Organisation de la distribution des journaux communaux
- Création d'un guide estival
- Animations du mois d'avril et mai

Plusieurs élus évoquent quelques points concernant la gestion quotidienne de la commune (voirie, adresse postale, panneaux)

Puis la séance est close à 23h50 après avoir précisé que la prochaine réunion aura lieu le 13.05.2019

Ainsi délibéré, le 15 avril 2019

**Le Secrétaire de séance,
Mme Amanda HOLMES**

**Le Maire,
Fabrice MICHELET**